

CONCERTATION PRÉALABLE

PROJET D'ÉVOLUTION DE L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DE TADEN (22)

VERBATIM DE LA REUNION D'OUVERTURE DE LA CONCERTATION PREALABLE
20 DECEMBRE 2023

Lieu : Salle du conseil de Dinan Agglomération.

Durée de la réunion : 120 minutes.

Nombre de participants : 13 participants.

Intervenants :

- **A. LECUYER**, Président Syndicat Mixte de Valorisation des Déchets des Pays de Rance et de la Baie (SMPRB) ;
- **L. SOUHIL**, Directrice du SMPRB ;
- **C. LE BECHEC**, Conseillère régionale, déléguée notamment aux déchets et à l'économie circulaire ;
- **D. ARNAULD**, Directeur Territoire Grand-Ouest Service aux Collectivités, SUEZ ;
- **A. GIRARDET**, Directeur Territoire Nord-Ouest Valorisation énergétique, SUEZ ;
- **A.S. MOREAU**, Responsable développement, SUEZ ;
- **R. FLEHO**, animateur, 2Concert.

Verbatim du temps d'échanges :

A. LECUYER, Président Syndicat Mixte de Valorisation des déchets des Pays de Rance et de la Baie : Bonsoir à toutes et à tous. Merci d'être présents pour cette réunion d'ouverture de la concertation préalable au projet d'évolution de l'Unité de Valorisation Énergétique de Taden, concertation qui va s'étendre sur un petit peu plus d'un mois. Je suis Arnaud LECUYER, Président du Syndicat Mixte de Valorisation des déchets des Pays de Rance et de la Baie. J'ai le plaisir de présider ce syndicat et j'aurai le plaisir aussi de vous partager, avec notre partenaire économique SUEZ, le projet que nous soumettons à concertation au cours de cette soirée, première d'une série de trois.

R. FLEHO, cabinet 2concert : Merci, Monsieur le Président. Bonsoir à toutes et à tous. Je suis Ronan FLEHO du cabinet indépendant 2concert, qui accompagne SUEZ au travers de sa filiale DEWEN dans le déploiement et l'animation de cette démarche de concertation préalable autour du projet d'évolution de l'Unité de Valorisation Énergétique de Taden.

La réunion ce soir va durer à peu près une heure autour de cinq points forts.

Le premier point fort, Monsieur le Président reviendra sur le contexte de ce dossier, sur la réflexion, les décisions, les choix qui ont été opérés pour vous présenter justement ce soir ce projet de territoire.

Ensuite, je ferai un point d'explication sur la démarche de concertation préalable, démarche volontaire souhaitée par les deux porteurs du projet pour faciliter l'information et la participation du public.

Ensuite, nous aurons deux points par les équipes SUEZ : un premier sur le contenu du projet en lui-même d'un point de vue technique, et ses ambitions également un peu plus larges.

Ensuite, nous ferons un focus sur la maîtrise des impacts, le contexte environnemental, le calendrier et la chronologie du projet.

En fin de séance, nous aurons un temps d'échange pour que vous puissiez intervenir, poser des questions, notamment aux intervenants.

Je précise que la réunion de ce soir est enregistrée pour retranscrire de manière libérale nos échanges. Cela aussi est un point de formalisation dans le cadre de cette démarche de concertation préalable.

Je rappelle quelques points de bienséance pour à la fois la qualité des débats et la bonne tenue de nos échanges. Tout d'abord, le respect de la parole des différents intervenants qui vont se succéder ce soir, et des intervenants dans le public également, en essayant d'avoir des interventions relativement concises, parce que je pense que vous êtes assez nombreux à souhaiter intervenir ce soir. Je jouerai le rôle du gardien du temps et de Monsieur Loyal pour essayer d'avoir des échanges et des dialogues les plus constructifs possibles.

Monsieur le Président, je vous redonne la parole pour nous présenter ce projet de territoire du SMPRB.

A. LECUYER : Merci. Puisque je ne suis pas tout seul à la tribune, je vais demander aux personnes qui m'accompagnent de bien vouloir se présenter. Merci.

D. ARNAULD, Directeur Territoire Grand-Ouest Service aux Collectivités : Je suis Denis ARNAULD, Directeur de territoire pour SUEZ Grand Ouest, en charge du service aux Collectivités locales. En cela, je représente le groupe SUEZ et la société DEWEN avec mes collègues juste à côté.

C. LE BECHEC, Conseillère régionale : Bonsoir à toutes et tous. Je suis Carole LE BECHEC, Conseillère régionale, déléguée notamment aux déchets et à l'économie circulaire. Je suis par ailleurs élue référente sur le territoire sur la CCCE Dol et le Mont-Saint-Michel et sur Saint-Malo Agglo.

A. LECUYER : Merci. Me revient l'honneur de vous présenter ce projet d'évolution de notre Unité de Valorisation Énergétique. Vous dire déjà ce qu'est un peu le SMPRB, Syndicat Mixte de Valorisation des déchets des Pays de Rance et de la Baie. Ce syndicat concerne 147 communes, il est donc relativement important. Vous en avez ici la carte qui concerne les communes à la fois en Côtes d'Armor et en Ille-et-Vilaine. Pour la partie costarmoricaine, cela concernera une partie des communes de Dinan Agglomération, et quelques communes de la Communauté de communes de la Côte d'Émeraude ; le territoire dans sa grande majorité est aussi brétillien, avec des communes de la Communauté de communes de la Côte d'Émeraude, je vais simplifier, le secteur de Dinard, Saint-Malo Agglomération, la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel, territoire assez étendu, nous avons le SMICTOM Valcobreizh qui comprend les intercommunalités du nord Ille-et-Vilaine, au nord de Rennes, et nous allons jusqu'au secteur de

Liffré, c'est-à-dire aux portes de Vitré. Voici donc le territoire concerné par le Syndicat qui est de façon très directe concerné par cette Unité de Valorisation Énergétique. Cela représente 355 000 habitants et c'est un des territoires les plus touristiques de Bretagne. En potentiel de capacité de production, notamment sur les ordures ménagères, il faut être clair que nous sommes un petit peu au-delà des 355 000 habitants, avec des pics, notamment en saison sur le littoral, particulièrement importants.

Le Syndicat est un syndicat de traitement. Par rapport à nos adhérents – les cinq territoires ici concernés qui ont, eux, une compétence dite « de collecte », ce sont les camions que vous voyez près de chez vous pour celles et ceux qui sont du territoire, la collecte des ordures ménagères avec les agents de collecte, cela relève bien des syndicats. Une fois la collecte effectuée, Syndicat Mixte de Valorisation des déchets des Pays de Rance et de la Baie prend le relais pour la partie traitement. On distingue donc bien, dans le cadre du traitement des déchets, ce qui relève de la collecte qui relève des adhérents, de ce qui relève du Syndicat, qui est la partie traitement, c'est-à-dire l'élimination de ces déchets, leur valorisation électrique et demain énergétique. Voilà la responsabilité de ce Syndicat qui va traiter les ordures ménagères et un certain nombre d'autres déchets que l'on va vous présenter.

Aujourd'hui, la capacité de traitement de déchets de l'usine est de 106 400 tonnes par an. C'est une belle unité. On raisonne en PCI, c'est-à-dire pouvoir calorifique, PCI 2000. Aujourd'hui, du fait d'avoir un pouvoir calorifique, c'est-à-dire la teneur calorifique des déchets que l'on va traiter, un petit peu supérieur – on est plutôt autour de 2300/2350 – pour avoir la capacité de traitement, on fait une règle de trois, et si le pouvoir calorifique augmente, le tonnage entrant est inférieur. Donc on est plutôt autour de 85/86 000 tonnes aujourd'hui sur le Syndicat. C'est une règle qui s'applique chez nous comme ailleurs. Il y a une autorisation de la part du Préfet de 106 400 tonnes, avec un PCI correspondant. Donc vous faites une règle de trois, toujours, selon le PCI concerné. Mais retenons les 106 400 tonnes.

La production électrique aujourd'hui du Syndicat est de 41 GWh/an, ce qui est plutôt intéressant et important – on verra sur le futur projet. Production électrique parce que nous travaillons sur l'incinération de nos déchets, caractéristique de beaucoup d'Unités de Valorisation Énergétique de ce type. On a une production d'énergie électrique en même temps que l'on va incinérer, et par l'incinération, on va produire de l'énergie électrique qui est revendue ensuite et qui fait l'objet pour le Syndicat, en lien avec notre exploitant, d'une recette, et qui participe de l'équilibre économique de cette Unité.

Nous sommes dans une Délégation de Service Public pour l'exploitation de cette unité. La Délégation de Service Public est le fait de confier à un partenaire économique privé, au regard de nous qui sommes un acteur public, aujourd'hui la société IDEX et à partir du 1^{er} janvier 2024, le partenaire économique SUEZ – nous changeons d'exploitant – le soin de travailler sur l'exploitation, c'est à dire le fonctionnement, faire tourner notre usine, pour être tout à fait simple, au quotidien 7 jours/7, 24 heures/24, 365 jours par an. C'est la responsabilité de notre exploitant qui le fera sur une durée de 20 ans, comme cela s'affiche juste en dessous. En plus de l'exploitation, nous avons mis dans le nouveau projet pour le Syndicat – c'est aussi ce que nous allons vous présenter ce soir – la conception et la construction non pas de la nouvelle usine, mais des travaux liés à l'usine nouvelle. C'est un peu de la sémantique, mais nous n'allons pas construire une nouvelle usine, nous allons transformer l'usine existante, démolir un certain nombre de lignes et en recréer d'autres – nous allons vous le présenter tout à l'heure. Nous allons donc créer une société dédiée : DEWEN « Déchets – Watts – Énergies » – ne cherchez pas, en Breton, cela ne veut strictement rien dire, c'était pour marquer le lien entre les déchets et l'énergie produite. Aujourd'hui, c'est de l'énergie exclusivement électrique et demain, nous avons la prétention d'avoir une valorisation de ce que

l'on appelle la « chaleur fatale », énergie présente sur l'usine, mais qui n'est pas valorisée et que nous espérons valoriser demain avec la création d'un réseau de chaleur sur l'usine.

Le projet à proprement parler pour les 20 prochaines années est un investissement particulièrement conséquent – on vous parle d'un investissement total de 125 M€ sur l'usine, sur ce site de Taden, avec de nouvelles capacités industrielles pour répondre à un certain nombre d'objectifs réglementaires et aux besoins du territoire. Les investissements vont concerner la capacité de traitement en elle-même et la qualité aussi de ce traitement, notamment du point de vue environnemental. Nous détaillerons tout à l'heure avec SUEZ l'amélioration des performances à la fois énergétiques et environnementales de l'UVE – Unité de Valorisation Énergétique – et l'adaptation de la capacité annuelle de traitement des déchets. L'objectif *in fine* est que le coût de traitement des déchets reste maîtrisé, malgré ces 125 M€ d'investissement. C'est un peu le défi auquel on doit faire face, parce que le traitement, je ne l'ai pas dit en introduction, est ensuite refacturé aux adhérents qui refacturent via une des composantes de votre facture de déchets, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour ceux qui sont en taxe, la redevance d'enlèvement des ordures ménagères pour ceux qui seraient en redevance. Cela veut dire que ce que l'on fait là va avoir un impact significatif sur les 20 prochaines années. Nous nous devons donc de maîtriser aussi les coûts, puisqu'aujourd'hui, classiquement, sur une facture de déchets, sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, le traitement représente en gros 50 % du coût. Cela veut dire qu'avec cet outil, nous avons une responsabilité particulière économique, au-delà de la responsabilité environnementale, pour nos feuilles d'impôts respectives.

Ce qui fait l'originalité de ce projet de l'UVE de Taden, c'est une volonté politique clairement assumée et pensée comme telle, de travailler sur une coopération territoriale. Vous avez vu la taille de ce territoire, 355 000 habitants, 147 communes. Néanmoins, nous ne sommes pas un îlot au sein de la Bretagne, nous avons des voisins qui traitent également leurs déchets et ont donc des outils à faire fonctionner, plus ou moins obsolètes, plus ou moins renouvelés et qui peuvent traiter certains types de déchets. En tant que Président, et avec les collègues vice-présidents que je salue, dont Gérard VILT qui interviendront peut-être tout à l'heure dans le débat et Olivier BOURDAIS qui sont là, les collègues membres du Syndicat, nous avons souhaité engager une coopération territoriale avec nos voisins. Quels sont-ils ? Nous allons prendre de gauche à droite et de haut en bas. KERVAL Centre Armor : ce syndicat ressemble au SMPRB, mais est plutôt sur la zone centrale des Côtes d'Armor, Lamballe, Loudéac, Saint-Brieuc et un petit peu de l'autre côté de Saint-Brieuc en direction de Paimpol, Plouha – il doit aller jusqu'à Plouha, mais pas jusqu'à Paimpol. De l'autre côté, le syndicat S3TEC sur la zone Vitré/Fougères. Au sud de notre territoire, le SMICTOM Centre Ouest fait également du traitement et de la collecte, situé sur trois départements : 56, 22 et 35. Nous sommes partis dans l'idée que nous avons une Unité de Valorisation Énergétique aujourd'hui complètement fiable techniquement, qui rend un excellent service, surtout à bas coût, ce qui est relativement intéressant. Cette usine est performante et a besoin d'évoluer – nous vous montrerons les tenants et aboutissants. Cette Unité aujourd'hui est en capacité de traiter les ordures ménagères et une partie de ce qu'on appelle le TVI – Tout Venant Incinérable (la benne d'encombrants que vous voyez en déchetterie) – et est très performante. Vous le savez, nous produisons les uns et les autres, en tout cas nous envoyons en déchetterie ou en collecte ordures ménagères ou autres déchets, des déchets différents. Il y a aussi de la collecte sélective, tout ce qui est bacs et sacs jaunes, autres points d'apports ou bacs d'apports volontaires. Sur ce volet de tri sélectif, nous n'avons pas, nous, sur le Syndicat, d'outil de traitement de ces collectes sélectives. Nous sommes donc partis de ce principe, notamment avec KERVAL. Eux ont un outil de traitement de la collecte sélective, et on s'est dit que nous allions donc leur donner de la collecte sélective, puisque nous n'avons pas la capacité de la traiter par nous-mêmes sur le Syndicat. Par contre, nous allons prendre 24 000 tonnes de leurs ordures ménagères résiduelles que nous allons traiter dans notre usine, parce que nous en avons la capacité, que notre usine est performante et qu'elle le sera encore davantage demain. Cela permet d'éviter de créer des outils qui ne seraient pas nécessaires,

je pense, à l'échelle d'un Syndicat comme le nôtre, et d'utiliser, voire de saturer des outils existants – je pense à celui de KERVAL. Nous leur enverrons 6 à 10 000 tonnes de collecte sélective. C'est vraiment la logique que nous avons appliquée, assez intéressante et innovante en termes de coopération. On sait que le monde des déchets est plutôt un monde où il peut y avoir du conflit, c'est un sujet un peu tendu. Nous avons plutôt cherché la coopération avec des échanges, dont le principal avec le syndicat costarmoricain KERVAL.

Nous avons pratiqué la même chose avec S3TEC, Vitré/Fougères, pour le 35. Nous allons leur envoyer du Tout Venant Incinérable et récupérer leurs ordures ménagères résiduelles, sachant que nous allons bien entendu éviter les circulations de camions en allant chercher ce que nous allons leur envoyer et leur prendre plutôt sur les frontières. Entre les communes, entre Liffré qui touche S3TEC, il y a des déchetteries et d'autres choses qui peuvent se travailler en proximité. Ce ne sont pas les déchets de ce territoire ni de l'agglomération qui vont se retrouver à S3TEC, nous allons plutôt aller les chercher chez des adhérents en limite de territoire, et inversement pour eux, ils vont plutôt venir chercher des déchets produits en proximité.

Avec le SMICTOM Centre Ouest, ce sera une plus petite coopération – 2 000 tonnes d'ordures ménagères que nous allons leur envoyer, eux nous enverrons le refus du tri d'une Unité qui s'appelle un TMB – Tri Mécano Biologique – qui a vocation à produire du compost à partir d'ordures ménagères en mélange.

Voilà la coopération telle qu'elle a été pensée, travaillée, écrite et signée. Nous avons les accords et cette coopération va entrer progressivement en œuvre en fonction de la mise en service de l'usine. Cela veut dire qu'à la mise en service industrielle de l'usine au 1^{er} juin 2027, on ne fera démarrer un certain nombre de coopérations que lorsqu'on sera en capacité d'accueillir ces tonnages sur notre territoire.

L'objectif, lorsque l'on parle de cette usine, est le passage de 106 400 à 150 000 tonnes, qui se fera notamment par l'accueil de coopérations, avec les tonnages d'ordures ménagères qui viendront d'autres territoires – je pense notamment aux 24 000 tonnes de KERVAL – et également avec les visions prospectives. On part sur une Délégation de Service Public à 20 ans, c'est-à-dire qu'on a essayé de regarder aussi quels étaient les potentiels de population, en tout cas le nombre d'habitants que nous aurons dans 5, 10, 15 et 20 ans. Avec aujourd'hui une dynamique démographique particulièrement importante sur le territoire : +0,9 %/an de dynamique d'accueil de population. Cela ne va surtout pas à l'encontre d'un autre objectif qui est de faire baisser la quantité de déchets produite globalement sur le territoire, notamment par habitant. Cependant, il faut tenir compte à la fois de la baisse de la mise en place d'un certain nombre de réglementations sur le tri sélectif et les biodéchets à partir du 1^{er} janvier 2024 dans nos prospectives tonnages, et aussi du relatif accroissement de la population. Peut-être que dans quelques années, on sera sur une augmentation un peu plus modérée, mais aujourd'hui, +0,9 % à l'échelle de la Bretagne, c'est un territoire qui accueille relativement de la population.

L'autre volet – c'est le dernier point qui s'affiche – est la capacité aussi, à l'échelle de la Bretagne – ma collègue Carole LE BECHEC l'évoquera peut-être dans son intervention au cours du débat – que nous allons avoir au niveau breton à réinternaliser des déchets qui aujourd'hui sortent de Bretagne – environ 300 000 tonnes sont traitées en enfouissement hors Région parce qu'on n'a pas la capacité de le faire en Bretagne. La volonté politique est assez claire : c'est de réinternaliser les déchets produits par les bretons et les traiter en Bretagne. Cela veut dire que l'on se doit aussi, notamment pour les Déchets d'Activités Economiques (DAE), d'arriver à les traiter en Bretagne, notamment à travers des Unités comme la nôtre.

Lorsqu'on construit une Délégation de Service Public, il y a des déchets qui sont dits « publics », c'est-à-dire apportés par les cinq adhérents du Syndicat, ou par des coopérants – on voit s'afficher

KERVAL, S3TEC ou SMICTOM – et une part réservée à l’exploitant, ici SUEZ, qui va apporter des déchets propres soit au groupe SUEZ, soit via des contrats avec des entreprises locales régionales. Il faut bien comprendre que lorsqu’on construit un outil et une délégation de ce type, si on n’a pas ce qu’on appelle un « vide de four », qui a vocation à se remplir, si vous ne laissez pas une marge à l’exploitant, économiquement, pour la Collectivité, ce n’est absolument pas soutenable. C’est-à-dire que très clairement, l’exploitant, en l’occurrence SUEZ, va payer le Syndicat pour utiliser notre propre outil, et c’est par ce paiement entre autres et par d’autres rémunérations, notamment sur les ventes d’électricité, que le Syndicat arrivera à avoir un modèle économique qui fonctionne. Si c’était 100 % public, cela veut dire que 100 % des coûts seraient assumés par le Syndicat et les adhérents, et donc par les ménages du territoire. Aujourd’hui, il faut être très clair, la tonne traitée pour les ordures ménagères ou pour les déchets d’activités économiques n’est pas payée le même prix – en tout cas, le client ne la paye pas le même prix. C’est la condition, pour les usagers que nous sommes, que la facture reste soutenable. En cela, il n’y a rien de scandaleux à réserver une part à SUEZ. C’est un modèle économique qui permet aussi à nos activités économiques de pouvoir arriver à traiter leurs déchets. Ce qu’il est important de savoir, c’est que dans ces 150 000 tonnes, une part relativement importante est réservée pour l’exploitant SUEZ.

Les raisons d’être du projet. J’espère que tout au long de mon intervention relativement longue, j’ai pu vous les présenter. Tout d’abord, un objectif ambitieux, la première des ambitions étant de traiter les déchets du territoire concerné, c’est particulièrement important. Aujourd’hui, avec cette autorisation de 106 400 tonnes, cette usine ne nous permet pas de traiter la totalité des déchets du territoire – il faut le savoir. On a notamment du détournement, c’est-à-dire qu’aujourd’hui, on envoie des déchets du territoire se faire traiter ailleurs à certaines périodes de l’année parce que nous n’avons pas la capacité sur cette Unité de pouvoir le faire.

Ensuite, s’insérer dans un univers qui n’est pas seulement le territoire des 147 communes et des 355 000 habitants, mais de raisonner à l’échelle au moins de la Bretagne – c’est déjà pas mal – et donc de s’inscrire dans le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets qui fixe un certain nombre d’objectifs et d’orientations. On s’insère par nos coopérations et la création de cette nouvelle Unité de Valorisation Énergétique, en tous cas, par les travaux que l’on va faire, dans ce cadre régional.

L’objectif est également de doter le territoire d’une solution pérenne et compétitive de valorisation des déchets. On part sur une Unité – nous allons le redire tout à l’heure quand nous allons présenter les travaux – avec une concession de 20 ans. C’est-à-dire qu’il faut que l’usine tienne au moins 20 ans, voire un peu plus. Nous vous expliquerons la façon dont nous avons procédé pour les investissements pour faire en sorte que dans une quinzaine d’années, on puisse se reposer la question en fonction du contexte déchets, des tonnages concernés, de la nature des déchets, de l’avenir de cette usine. Faudra-t-il augmenter sa capacité ? La diminuer ? À travers le choix fait aujourd’hui et que nous portons, on ne condamne pas du tout notre avenir, on ne s’enferme pas pour 40 ou 50 ans sur cette usine, c’est important.

Répondre aux nouveaux besoins de traitement du territoire. Je l’ai dit, nous n’avons pas aujourd’hui la capacité de traiter, ne serait-ce que l’existant. C’est donc une mesure qui nous permettra de répondre à des enjeux tout à fait immédiats.

Faire du site de Taden un outil exemplaire en matière de performance énergétique et environnementale. Je ne vais pas vous spoiler la fin de la réunion, mais nous avons aussi, dans le cadre de la délégation avec SUEZ, travaillé sur ces sujets environnementaux et énergétiques. On parle bien ici de performance énergétique et plus de performance électrique qui est aujourd’hui atteinte, avec une production de 41 GWh/an sur le site – c’est plutôt important. On va désormais parler de production énergétique, c’est-à-dire électricité plus « chaleur fatale ». Cette dernière n’est aujourd’hui pas produite, notre Unité chauffe les petits oiseaux. Sympathique, mais en termes

environnemental, ce n'est absolument pas satisfaisant, et en termes de valorisation énergétique, plus du tout acceptable.

Enfin, permettre le développement et la fourniture d'une chaleur à moyen terme, au profit des infrastructures publiques locales. Nous pourrions dire deux mots si vous le souhaitez sur ce réseau de chaleur qui sera créé à partir de la production d'énergie sur le site. L'idée, pour être très clair, est d'aller jusqu'à Dinan servir à la fois des infrastructures publiques – je pense à la future piscine qui va être construite juste derrière, à l'hôpital de Dinan, au lycée et à tout le quartier de la Fontaine des eaux en termes d'habitat social – et des entreprises assez importantes présentes sur le territoire, comme *Cordon Electronics* qui seront aussi intéressées pour avoir de la récupération de chaleur en substitution d'une énergie fossile, à savoir le gaz. Il n'est donc pas inintéressant non plus de travailler en lien avec des clients potentiels et les communes concernées, à la fois Taden – je salue Evelyne THOREUX, Maire de Taden qui nous accompagne – et les maires de Quévert et Dinan.

J'en ai terminé. Je ne sais pas si nous prenons des questions maintenant.

R. FLEHO : En fin d'intervention, si vous voulez bien. Merci, Monsieur le Président.

Comment va se dérouler cette concertation préalable ? D'abord, un repère chronologique. Elle s'est ouverte lundi 18 décembre, et va durer jusqu'au 30 janvier 2024, soit environ 6 semaines. Je rappelle que c'est une démarche volontaire, souhaitée et mise en œuvre par les porteurs du projet – SMPRB et DEWEN – pour garantir l'information et la participation du public en toute transparence. Tout le monde peut y participer. Vous avez une carte mentionnant les communes concernées dans un rayon de 3 km autour du site de Taden – c'est le périmètre d'information de l'affichage réglementaire – mais je le répète : toute personne qui s'intéresse au sujet, qui souhaite avoir des informations, donner des avis ou émettre des contributions peut participer au travers d'un certain nombre de supports, d'outils et de temps d'échange que nous avons mis en place justement pour cette démarche de concertation préalable, de participation du public.

L'élément un peu central de l'information et du suivi du déroulé de cette démarche est le site internet www.concertation-uve-taden.fr sur lequel vous retrouverez l'ensemble des documents relatifs à la concertation, la démarche, les avis émis par les différentes parties prenantes, et vous avez une rubrique participative sur laquelle vous pouvez très bien contribuer.

Plusieurs temps d'échange sont prévus. Le premier ce soir est notre réunion d'ouverture, le 20 décembre, une deuxième réunion le 16 janvier – atelier thématique, le Président en a fait état sur « quelles énergies à partir de nos déchets ? » qui aura lieu à Taden – et une troisième réunion publique de synthèse le 30 janvier sur le même modèle que celle-ci pour une restitution de ce qui s'est dit et a été fait pendant ces 6 semaines.

Un certain nombre d'outils également, de supports d'information sont à votre disposition : le site internet, l'ensemble des documents, notamment papier, à savoir le dossier de concertation et sa synthèse qui sont à votre disposition à l'entrée de la salle. Sur le site, vous avez la rubrique participative que j'ai évoquée et des registres papier pour ceux qui sont moins à l'aise avec l'outil numérique ou qui ne peuvent pas se déplacer, notamment lors des temps d'échange, qui se trouvent dans les sept mairies du périmètre de la concertation, ainsi qu'au siège du SMPRB.

Quels sont les engagements que les porteurs du projet prennent dans le cadre de cette démarche ?

D'abord, d'informer en toute transparence sur l'ensemble des points du dossier de manière pédagogique, vulgarisée, pour faciliter vraiment l'accessibilité aux documents et à la compréhension du sujet, même si on n'est pas un spécialiste.

Ensuite, de prendre en compte et de répondre à toutes les questions posées par le public, notamment via les différents supports de contribution dont j'ai parlé.

De reprendre ces avis et commentaires formulés, ainsi que ceux qui seront exposés lors de la réunion de ce soir pour les intégrer dans ce que l'on appelle le bilan de la concertation qui sera tiré à l'issue de la période des 6 semaines.

Tous les comptes rendus seront mis en ligne sur le site internet, ainsi que toutes les questions – l'ouverture étant totale auprès du public pour connaître les contenus du dossier, et dans le bilan, de faire un certain nombre de recommandations aux porteurs du projet par rapport aux avis et aux contributions qui se seront exprimés pendant cette période.

Je vais passer la parole à Monsieur ARNAULD et Monsieur GIRARDET qui vont nous présenter le contenu un peu plus technique du projet et de ses ambitions.

D. ARNAULD : Merci, Ronan. Le projet de l'UVE de Taden est destiné à en faire un outil de référence en termes de valorisation énergétique. Ce n'est pas uniquement du traitement des déchets, c'est aussi une valorisation énergétique. Pourquoi ? Parce que les déchets non recyclables représentent un potentiel important de valeur qui mérite d'être utilisé, exploité, en optimisant et en allant au plus loin, pour bénéficier de cette source d'énergie, pour l'utiliser localement. Il y a l'électricité, mais aussi la valorisation de l'énergie dont nous allons vous parler.

Nous sommes complètement inscrits dans cette dynamique. L'histoire de l'UVE de Taden est à un moment charnière, où l'usine va être transformée pour s'orienter vers ce projet de territoire, et qui va écrire l'histoire de la valorisation énergétique, pour les 20 ans à venir au moins.

Si on regarde les aménagements du projet, la grande transformation du l'UVE de Taden, de quoi s'agit-il ? Les deux petits graphiques en bleu et violet vous montrent les principales évolutions. Vous voyez l'adaptation au nouveau tonnage qui sera traité sur place demain, où seront traités les OMR du SMPRB, bien évidemment, et demain les OMR du SMPRB plus les déchets issus des coopérations territoriales dont le Président a parlé tout à l'heure. Il y aura adaptation aussi des flux de Tout Venant Incinérable, des refus de tri et des déchets d'activités économiques, adaptation du tonnage pour arriver à la saturation du site. C'est le travail de DEWEN d'aller trouver les bons tonnages au bon PCI pour compléter les tonnages « publics » qui sont traités sur le site et en faire le bon traitement par valorisation sur le nouvel équipement.

L'équipement, aujourd'hui, est constitué de deux lignes, chacune étant de capacité équivalente à 7 tonnes/heure. La transformation de l'usine va passer par la construction d'une nouvelle ligne, la ligne 2 en particulier qui sera reconstruite de façon à être plus performante sur le plan énergétique, c'est vrai, mais aussi avec une capacité complémentaire, passant à 14 t/h. Dans le même temps de la construction de cette nouvelle ligne, celle qui restera en place sera conservée et modernisée, ce qui permet de ne pas transformer la totalité de l'usine et d'avoir une transformation évolutive avec la conservation de la ligne 1 et le doublement de capacité de la ligne 2.

C'est intéressant parce qu'avec cette transformation, les outils de production énergétique vont évoluer, avec une production qui sera plus que multipliée par deux. Aujourd'hui, on est à 41 GWh/an, demain, 99 GWh/an seront produits, du fait d'un tonnage complémentaire bien évidemment ainsi que de la qualité des équipements choisis.

Cette énergie sera prête demain aussi à être transformée et améliorée pour s'adapter à l'alimentation du réseau de chaleur de Dinan Agglomération – cette adaptation très importante est prévue dans la constitution de la nouvelle usine et sa transformation.

L'usine va aussi être transformée sur l'impact environnemental, qui a été repris de bout en bout. Par exemple, le traitement des fumées va être transformé. Aujourd'hui, c'est un traitement

humide ; demain, ce sera un traitement sec qui permet d'avoir une très bonne performance, avec une réduction drastique de la consommation d'eau nécessaire pour ce traitement, et la limitation au maximum des rejets sur le site. C'est un point très important du dossier, qui transforme l'usine pour demain.

Voilà les principales transformations qui accompagnent l'aménagement du projet de l'UVE de Taden.

Si on va un peu plus loin, vous allez voir que ce projet est très technique et comporte une phase de travaux importants sur laquelle nous souhaitons revenir pour que vous ayez en tête les principales incidences de travaux et quand cela va se passer. Antoine, je te passe la parole.

A. GIRARDET, Directeur Territoire Nord-Ouest Valorisation énergétique, SUEZ : Merci beaucoup, Denis. Bonjour à toutes et tous. Antoine GIRARDET, j'ai en charge l'activité Valorisation énergétique pour SUEZ, sur le territoire Nord-Ouest.

Effectivement, nous venons de le voir, une phase de travaux importante se présente devant nous, une phase de travaux qui va permettre d'assurer l'exploitation du site actuel, tout en menant en parallèle les travaux de modernisation de l'outil. L'ambition, partagée avec le SMPRB, est que l'outil modernisé soit pleinement opérationnel en juin 2027. Cela va permettre d'assurer la continuité de service pour le SMPRB et de maîtriser les risques, parce que l'on va avoir une forte activité sur site. SUEZ va s'appuyer sur des partenaires spécialisés dans ce dossier, le cabinet d'architecture AT&E, pour le génie civil, LEGENDRE CONSTRUCTION, et pour la partie process, LEROUX & LOTZ. C'est une équipe de 30 personnes qui est mobilisée pour suivre ce dossier.

Je vous propose de prendre un petit peu de temps pour regarder une vidéo qui va nous présenter l'évolution du site de 2024 à 2027.

(Vidéo 39.26 à 42.24)

Vous avez vu les travaux conséquents qui vont être réalisés sur le site ; ceux-ci ont notamment pour but d'améliorer les performances du site et du projet. Denis en a parlé, un impact très fort sur la valorisation énergétique, et notamment la production d'électricité qui va être multipliée par 2,4 ; 99 GWh/an seront produits sur le site. 21 150 équivalents foyers seront ainsi alimentés en énergie électrique, grâce à la production du site.

Parallèlement à cette production électrique, seront mis à disposition 24 GWh d'énergie thermique qui pourront être valorisés dans le futur réseau de chaleur de Dinan Agglomération.

On l'a vu, des travaux vont aussi se concentrer sur la partie de traitement de fumées, Denis l'a dit, la transformation d'un traitement humide pour passer à un traitement dit « sec ». Cela aura un impact important sur la consommation des ressources, notamment celle de l'eau. Sur le réseau public, c'est une baisse de 96 %. Environ 9 500 m³ d'eau seront économisés chaque année. Cela aura également un impact sur la consommation d'eau du forage, avec 70 % de baisse, soit 60 000 m³/an économisés.

Les nouvelles technologies, la modernisation du process vont également permettre d'améliorer la performance énergétique et électrique de l'usine, avec une baisse de 19 % de la consommation électrique de l'usine qui sera opérée.

Enfin, nous ciblons le 0 rejet aqueux issu du process, et la fin des rejets au niveau de la STEP de Lanvallay.

Dans le cadre de ce projet, DEWEN a pris des engagements forts auprès du SMPRB.

Bien évidemment, c'est tout d'abord mettre en œuvre les meilleures techniques disponibles pour concevoir, exploiter et maintenir la future installation.

C'est également, vous l'avez vu à travers la vidéo, un projet architectural qui s'intègre dans son environnement.

C'est tout particulièrement le traitement qui va être fait au niveau des franges du site qui sont clôturées, une reconstitution paysagère et le renforcement de la biodiversité au sein même du site.

Bien évidemment, des engagements sociaux ont été pris, avec le maintien des 26 postes en place sur l'usine, avec en plus un recrutement dans le cadre de l'amélioration des mâchefers qui sera effectuée.

Ce projet va avoir un impact qui va permettre de contribuer à l'économie locale avec les travaux qui vont être réalisés, dont la création notamment d'emplois indirects sur le site.

Nous allons également mettre en place des dispositifs de formation et d'emploi sur le territoire et collaborer avec des associations locales que l'on peut citer : Steredenn ou Répar'toi-même.

Enfin, va être créé un circuit de visite pour favoriser la transparence et mettre en place des animations pédagogiques sur le site.

R. FLEHO : Merci, messieurs. Anne-Sophie, peut-on avoir des précisions sur le cadre réglementaire, notamment sur le volet environnemental dans lequel seront étudiés les impacts de ce projet, et faire un point aussi sur le calendrier, puisqu'un certain nombre de choses ont déjà commencé.

A.S. MOREAU, Responsable développement, SUEZ : Bonjour à tous. Je suis Anne-Sophie MOREAU, en charge du développement des projets pour le groupe SUEZ et DEWEN notamment.

Il n'y a pas de projet sans études solides, notamment sur le volet environnement, menées par le groupe. Nous aurons un dépôt de demande d'autorisation environnementale en Préfecture qui sera instruit par les services de l'État et un dépôt de permis de construire pour les travaux que vous avez pu visualiser dans la vidéo. Ces études sont en cours actuellement, l'étude environnementale servant à analyser et apporter des solutions pour limiter les impacts potentiels du projet sur l'environnement. En parallèle, nous menons aussi une étude de risques, une étude de danger et une évaluation du risque sanitaire qui étudie et définit toutes les mesures à mettre en œuvre pour protéger la santé humaine et assurer la sécurité des personnes et des biens aux alentours du site. Ces études en cours actuellement ont été entamées pendant la phase d'appel d'offres et vont se poursuivre à un rythme que je vous présenterai ensuite.

Sur la partie impacts environnementaux en tant que tels, nous allons vraiment nous intéresser à chaque point de sensibilité autour du projet, notamment les grands enjeux que sont le trafic, la qualité de l'air, la population et la santé humaine, les milieux naturels avec des analyses de l'impact du projet sur la faune et la flore, la gestion des eaux, nous en avons parlé, notamment la ressource en eau avec notre cible du 0 rejet, la limitation bien sûr des odeurs, l'impact sur le climat et les gaz à effet de serre, et l'intégration bien sûr du projet dans son paysage..

L'objectif de toutes ces études est bien sûr d'affiner le projet, en lien avec les échanges que nous pourrions avoir au travers de cette concertation, et de proposer des solutions dans une démarche, pour éviter et réduire l'impact du projet tel qu'il est conçu. Toutes ces études seront mises à disposition dans une phase que sera l'enquête publique qui aura lieu fin 2024. Il faut savoir qu'aujourd'hui, nous sommes dans une phase amont de concertation, les études et l'avant-projet détaillé ne sont pas encore complètement finalisés, et c'est justement tout l'exercice que de pouvoir

présenter ultérieurement toutes ces études d'impact et de danger notamment, lors d'une phase d'enquête publique en fin d'année prochaine.

Si on revient sur le calendrier en tant que tel, dans une cible d'un projet opérationnel et la fin de tous les travaux en octobre 2027, il faut avoir en tête que les études d'avant-projet ont été initiées durant la phase d'appel d'offres et se poursuivent encore aujourd'hui, en parallèle de la concertation préalable. Celle-ci a démarré dès juillet 2022 par la déclaration d'intention que le Syndicat a porté à connaissance aux services de l'État et qui a aussi présenté son projet au sein des différentes commissions de suivi de site. Tout ceci en toute transparence et afin de présenter aujourd'hui en phase de concertation préalable, un peu l'aboutissement, les choix techniques du projet et les grands chiffres-clés à retenir. Le dossier entrera dans une phase d'instruction administrative début 2024, suite au dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale et du permis de construire. Ils seront instruits durant une année par les services de l'État et de Dinan Agglo pour le permis de construire. Durant cette phase d'instruction, il y aura à nouveau une phase d'enquête publique, où le grand public sera associé et le projet technique définitif présenté. La cible est d'obtenir les autorisations préfectorales et les permis de construire tout début 2025 et d'entamer les travaux de construction pendant une durée de 2 ans et demi pour une mise en service en juin 2027.

R. FLEHO : Je rappelle que les études sont en cours, avec un certain nombre d'informations déjà disponibles qui seront livrées au fur et à mesure du déroulé du projet, mais que dans la démarche de cette concertation, nous ne sommes pas au stade de l'enquête publique ni de la présentation directe des informations qui seront dévoilées au fur et à mesure, par rapport justement à l'état d'avancement d'un certain nombre de sujets dans ce large volet de la démarche environnementale.

Questions/Réponses

L'ensemble des questions et réponses ont été retranscrites dans le compte-rendu ci-dessous. Certaines questions nécessitent des compléments d'informations qui seront mis à disposition du public sur le site internet ou lors de la réunion de clôture. L'ensemble des réponses apportées figureront au bilan. Parmi les thèmes qui nécessiteront d'être précisés :

Thème abordé en réunion d'ouverture	Réponse à apporter ultérieurement au compte rendu
Intervention 2 et Intervention 7 : quelles sont les perspectives et les projections de tonnages du projet	Les éléments seront transmis en ligne sur le site de la concertation www.concertation-uve-taden.fr et présentés à la réunion de clôture
Intervention 7 : contrôle des émissions et impact sanitaire	Les éléments seront présentés à la réunion de clôture
Intervention 6 : bilan carbone du projet	Les éléments seront présentés à la réunion de clôture

R. FLEHO : Je vous propose d'ouvrir le 5^{ème} temps de notre réunion sur les réactions que vous avez, les questions que vous souhaitez poser à nos intervenants, en vous invitant, quand vous prenez la parole, à vous présenter pour que l'on puisse mieux se connaître. Qui souhaite prendre la parole ? Monsieur.

Intervention 1 : Philippe DORION ROUANET, Délégué Eaux et Rivières de Bretagne sur les problèmes de l'environnement pour les Côtes d'Armor : Je vais aborder d'abord le processus de concertation. Nous avons rencontré sur Saint-Brieuc Armor Agglomération et le site de KERVAL un cabinet un peu comme le vôtre qui nous a pris un peu à brûle-pourpoint en nous disant « que demandez-vous d'une bonne concertation ? Quels seront les points essentiels que vous retiendrez ? » En l'occurrence, nous n'étions pas les interlocuteurs ce jour-là avec le cabinet en question, des spécialistes du déchet, et nous leur avons dit une chose évidente et très claire, à savoir : « notre problème n'est pas d'incinérer les déchets, mais c'est avant tout de réduire la quantité de déchet ». J'espère que les débats ici seront plus sereins et que nous pourrions parler de quantité.

J'ai relevé tout à l'heure quelque chose qui ne m'a pas paru forcément très clair. Vous avez parlé du site de concertation où on portera les contributions des uns et des autres, etc. J'aimerais bien que sur Taden, on ait aussi des réponses. Je veux dire par là qu'on a vu un bilan de concertation où on nous dit « on a fait une concertation préalable, il y a des tas et des tas de documents », mais il n'y a jamais de réponse. C'est vraiment quelque chose qu'il faut beaucoup améliorer. Dans les concertations, ce n'est pas se contenter de dire qu'on fait plus que ce qui est demandé, la concertation n'est que ce qui est demandé par la législation, mais de montrer effectivement qu'on a une attitude de recherche de dialogue. J'espère qu'on le verra sur Taden.

Je vais revenir un peu à l'essentiel de mon propos. Quand on nous présente cela, il y a des tas de choses favorables, je ne vais pas y revenir, la valorisation de l'énergie plus complète – tant mieux. Simplement, pour nous, le problème est bel et bien qu'on nous présente une politique globale des déchets, et non une politique de leur incinération. Une politique globale des déchets, c'est nous présenter la façon dont on fait, dont on pratique pour réduire la quantité et changer aussi la qualité d'une certaine façon. Je ne vais pas revenir sur le PCI, il faudra le faire, mais nous vous ferons un mot écrit plus précis. À ce niveau-là, il faut bien comprendre qu'on a une évolution européenne, on l'a vu il y a quelques années où on a interdit un certain nombre de déchets, c'est peut-être anecdotique : les couverts à usage unique, les cotons tiges, etc. Il y a une volonté politique, en

tout cas en Europe, de les réduire brutalement. On a une inquiétude très forte sur les plastiques.. En fait, sur les plastiques, nous espérons que des mesures fortes seront prises pour les réduire. Dans ce cas-là, les 150 000 tonnes de déchets prévues au projet, où seront-elles ? C'est déjà moins évident. Une fois que j'ai dit cela, il y a une question-clé. On a parlé Délégation de Service Public. Le contrat de concession sera passé avec SUEZ. Ce contrat de concession, à nos yeux, va comporter une clause essentielle : que se passe-t-il si les 150 000 tonnes ne sont pas là ? La Communauté de communes va-t-elle devoir payer une indemnisation à SUEZ ? Quel sera le contrat passé ? Parce que c'est bien le grand risque. Sur Saint-Brieuc, on a eu un contrat avec une société dont je ne vais pas citer le nom, qui se plaint de ne pas avoir les quantités. Du coup, cela conduit à un procès – peut-être pas encore un procès, je vais sans doute un peu vite, mais cela s'engage en tout cas très mal. En fait, cette clause existera-t-elle ? La Communauté de communes paiera-t-elle des indemnités s'il n'y a pas les quantités ? Si c'est le cas, effectivement, Taden et cette Unité de Valorisation Énergétique, cet incinérateur sera une machine à continuer à alimenter l'industrie du plastique, une machine à avaler du déchet. C'est une vision sur laquelle, franchement, il faut revenir. C'est tout ce que je voulais dire, je n'abuserai pas de votre bonne volonté, et j'espère bien que si on envoie une contribution écrite, on aura une réponse écrite complète. J'ai relevé bien d'autres choses dans ce dossier et on y travaillera avec nos amis de Saint-Malo, notamment. Merci. Simplement une autre chose, nous sommes complètement membres du Collectif Alerte Incinérateur et nous assumons totalement ses positions. Merci.

R. FLEHO : Merci. Plusieurs parties dans votre intervention.

La première concerne la concertation, la démarche en cours. Vous avez vu qu'un certain nombre de supports sont à votre disposition – l'écrit, le numérique via le site. Il y a des engagements, une garantie et je prends l'engagement avec Renaud, mon collègue qui est ici, que nous traiterons toutes les questions, avec l'appui bien évidemment des réponses des porteurs de projet, qu'elles soient techniques, politiques, sociétales, environnementales, quels que soient les domaines. Il n'y a pas de censure sur toutes les questions et contributions apportées. C'est très important, c'est un engagement, et c'est aussi pour cela que l'on fait appel au Cabinet 2concert dans un grand nombre de projets de très grande importance en France, parce qu'il y a vraiment cette déontologie et cette capacité à faire abstraction de l'intérêt des porteurs de projet, bien évidemment, mais aussi, comme je le disais tout à l'heure, d'assurer des conditions de dialogue en toute transparence. Je peux vous assurer que dans les quelques jours suivant le moment où vous posez une question sur le site, où vous apportez une contribution sur le site ou format papier, celle-ci est prise en compte et qu'on y apporte des réponses. Vous verrez d'ailleurs dans la rubrique contributive sur le site internet tout le déroulé chronologique de l'ensemble des avis ou des questions qui sont posées – on ne censure pas les contributions.

Sur les deux autres points, un plutôt sur le plan de la gestion globale des déchets, Monsieur le Président a fait le distinguo entre les compétences, ce qui peut paraître un petit peu complexe effectivement, et une autre question sur le contrat de Délégation de Service Public. Je ne sais pas qui souhaite répondre dans les équipes. Monsieur le Président.

A. LECUYER : Je vous remercie de votre intervention et je souhaite vous rassurer sur la qualité du dialogue. Nous mettrons tout en place pour ce faire, parce qu'on considère ne rien avoir à cacher sur ce projet, qui est un bon projet. Les questions qui peuvent se poser dans le cadre de la concertation, et même en-dehors, méritent d'abord d'être posées, et ensuite d'avoir une réponse. Cette concertation sur le site est vivante. Tout au long de l'année, on n'attend pas 20 ans le renouvellement d'une Délégation de Service Public pour la mener, on travaille à fond avec la Commune, les associations locales – protection de l'environnement, chasseurs, etc. – et sur le suivi un peu plus large du site, puisque la propriété du Syndicat ne se limite pas à cette usine, on travaille avec l'association Cœur Émeraude pour le suivi faune et flore. C'est quelque chose qui a été

travaillé, on a demandé aussi à des cabinets experts de travailler sur le recensement de la faune et de la flore, sur le site, notamment sur les lieux où nous aurons besoin de faire des travaux. Je peux vous rassurer complètement sur cette démarche de concertation et de dialogue. Il n'y a rien de pire que d'inviter les gens à s'exprimer et de ne pas leur apporter les réponses auxquelles ils ont droit.

Sur la politique globale de déchets, je l'ai dit dans mon propos, il y a une séparation – ce n'est pas de la langue de bois du tout – de compétences entre ce que peuvent faire nos adhérents et ce que peut faire le Syndicat. Étant moi-même un adhérent, je vais vous parler de la démarche de l'adhérent Dinan Agglomération, Olivier BOURDAIS pourra l'évoquer pour la Communauté de communes de Dol Baie du Mont. Je vais prendre le sujet par les deux bouts. La réduction des déchets, aujourd'hui, si je suis un peu trivial, est un enjeu économique. Si vous voulez réduire la facture ou limiter les hausses de facture, il n'y a qu'une seule solution : le tri, bien entendu, on pourra y revenir, mais plutôt la réduction de la quantité. Et si vous ne voulez pas, avant d'avoir une jacquerie pour des questions environnementales, on l'aura sur les questions fiscales et d'augmentation de la fiscalité. Parce qu'aujourd'hui, la quantité de déchets est ce qui pose globalement souci à chacune des Collectivités. D'abord, il faut être très clair, parce que les coûts de collecte augmentent en raison du carburant, parce que les véhicules qu'on utilise ont un coût un petit peu élevé. Les coûts de traitement, je l'ai évoqué, augmentent aussi, on a des taxations – je pense que vous connaissez très bien le sujet de la TGAP – Taxe Générale sur les Activités Polluantes – qui augmente régulièrement. Le premier enjeu de la réduction de la quantité de déchets est un sujet économique, un sujet de portefeuille.

Le deuxième enjeu, si on fait appel à des convictions politiques – ce sont les miennes – est un enjeu environnemental, un enjeu aussi pour la planète que de changer nos modes de consommation et en tout cas, réduire la quantité de déchets – vous avez évoqué les plastiques. On a ce sujet de l'amélioration du tri, sujet ancien sur le territoire. Aujourd'hui, on considère qu'on peut faire beaucoup mieux. On pourrait réduire dans l'absolu, sur une poubelle de 100 litres, presque 70 ou 80 litres si on voulait, dans l'hypothèse où chacun fait aussi le geste de tri jusqu'au bout, a une consommation sur de la réutilisation d'un certain nombre de contenants. Si on va jusqu'au bout sur le tri des biodéchets, on a une capacité effective de réduction particulièrement importante de volume d'ordures ménagères. Aujourd'hui, il y a des progrès, il faut être très clair, mais qui ne sont pas à la hauteur de ce que l'on est en droit d'attendre, parce que cela relève à la fois des modes de consommation sur lesquels, les Collectivités ont très peu d'impact. Par contre, effectivement, des réglementations telles que vous les avez évoquées au niveau européen ou national peuvent créer des évolutions. Nous allons continuer à travailler sur le tri sélectif, la simplification des gestes de tri, nous allons l'améliorer. Le sujet des biodéchets, pour Dinan Agglomération, va être d'équiper chacun des ménages de l'agglomération, à terme, sur un mode de compostage notamment, à domicile ou en collectif, via une dotation de composteurs individuels ou collectifs, selon les cas et les possibilités. Cela a vocation à faire réduire la quantité de déchets à l'échelle d'un ménage. Parallèlement, on a une augmentation de la population. Cela veut dire que les efforts d'un côté sont compensés par l'arrivée d'autres habitants. Il y a un sujet que nous n'avons pas réglé sur ce territoire, qui est la question des flux touristiques. Ce sont aussi des flux de déchets excessivement importants qu'aujourd'hui, on a un peu de mal – il faut être très honnête – à réguler parce que les gestes de tri ne sont pas forcément respectés, que les contrôles sont un peu plus compliqués parce qu'on a aussi des déchets « de passage ». Autre chose qui n'est pas à sous-estimer, c'est le mouvement associatif. Organiser une manifestation associative, un festival ou autre, génère une quantité de déchets absolument considérable. La sensibilisation auprès des ménages, on la fait, mais il y a une vraie sensibilisation à faire au niveau du tissu associatif. De ce point de vue, je pense que l'on a des progrès assez conséquents à faire. Nous, à Dinan Agglomération, on met des dispositifs à disposition des associations qui le souhaitent ; on a en tout cas vocation à aller un petit peu plus loin. Le volet économique, par la réglementation, va aussi

être contraint d'évoluer dans ces pratiques ; on a un sujet globalement de tarification, avec la mise en place pour Dinan Agglomération d'une redevance spéciale rénovée – ce qui veut dire « augmentée », pour être très clair – pour les professionnels que nous allons garder, aussi, c'est important, parce que certains vont sortir de notre gestion publique de collecte des déchets. Nous aurons le sujet de la part incitative – aujourd'hui, on est en taxe – pour les habitants avec une « prime » pour les personnes qui effectuent les gestes de tri qu'il convient et qui nous apportent moins de déchets – soit à la pesée, soit à la levée – avec une récompense. Après, il faut être très clair, sur les effets attendus, il y a 10/15 ans, cela marchait très bien, aujourd'hui, l'effet levier de la part incitative est beaucoup plus modeste, même s'il mérite d'être relevé.

Deux raisons nous poussent à conserver et continuer sur ce sujet de la réduction : le volet environnemental, je viens de le développer, et le volet économique, parce que je crois beaucoup que le consentement a payé sur la question des déchets. On est arrivé aujourd'hui à une forme de saturation.

Le dernier point, vous l'avez évoqué, est la Délégation de Service Public. Votre question était : si les 150 000 tonnes ne sont pas atteintes, qu'est-ce qu'il se passe ? D'abord, dans le prévisionnel, si cela doit arriver, cela n'arrivera pas sur les premières années. On a une vision de la trajectoire de production de déchets sur les 10 prochaines années. Ensuite, on a très clairement prévu dans le contrat un écart possible de 15 % avec le délégataire. C'est-à-dire qu'en cas de variation de +10/-15, il ne se passera rien, le délégataire ne sera pas en droit de demander d'indemnités. Sur les cinq adhérents au syndicat, il n'y aura pas de répercussion sur le prix. Potentiellement, si dans les années à venir, au-delà de 10 ans parce que je ne vois pas comment cela pourrait baisser à moyen terme avec l'effet combiné de l'augmentation de la population et de la mise en place du tri à la source des biodéchets notamment – il peut y avoir des mouvements, on a prévu le cas dans le contrat. Si les volumes descendent au-delà de 10-15 %, on a prévu de se revoir et de renégocier parce que le modèle économique aura bougé, et c'est bien normal. Ce sujet a été abordé dans le cadre de la négociation menée avec SUEZ et nous l'avons écrit dans le contrat de DSP.

Après, je dézoome du territoire, nous allons avoir une Unité de Valorisation Énergétique qui va tenir 20 ans avec cette capacité de 150 000 t/an – et on pourra se reposer la question dans une quinzaine d'années. Vu qu'une ligne sur les deux va être totalement neuve, celle de 14 tonnes/heure, elle peut en condition normale d'utilisation, vivre 40 ans. La ligne de 7 t/h qui sera rénovée, dans 20 ans, ne fonctionnera plus et on se posera alors la question de la conserver ou non. Dans l'affirmative, il faudra en refaire une neuve. On peut aussi se dire que les tonnages ayant baissé, on n'aura plus besoin de cette ligne de 7 t/h, donc on pourra la supprimer. Ou au contraire, on aura un afflux de déchets parce que d'autres Unités ailleurs en Bretagne auront fermé, on aura la capacité de traitement et on pourra passer à 7/10/14 t/h. Je pense qu'il faut bien intégrer ce choix politique qui n'obèrera jamais l'avenir pour les 20 prochaines années. La façon dont on a travaillé politiquement les choses, c'est bien de se dire qu'on allait de toute façon avoir des besoins de traitement, c'est une évidence, et on a une vision certaine sur les 10 prochaines années. C'est plus aléatoire pour de nombreuses raisons sur les 10 suivantes ou les 8 dernières – contexte déchets, évolution de la réglementation, comportemental, mode de consommation, etc. Cela, on ne le sait pas. Mais qui le sait ? Sachant que l'on part sur une DSP, compte tenu des investissements, on ne pouvait imaginer une durée inférieure à 20 ans, du fait des questions d'amortissement de l'outil. On se doit donc de travailler sur 20 ans. En tout cas, on a essayé de prévoir ce qui était prévisible et d'intégrer cette question de la fluctuation de la quantité des déchets dans le cadre de la DSP.

R. FLEHO : Merci. Une autre intervention. Monsieur.

Intervention 2 : J-M. LE LEURCH, membre de la Commission de suivi de l'UVE de Taden :
Je reprendrai la diminution des ordures ménagères. À partir du 1^{er} janvier, 30 % de nos ordures

seront réduites. Donc sur les 100 000 tonnes, on n'en a plus que 70 000. Si on en rajoute 50 000, cela fait 120 000 tonnes – il nous en manque 30 000.

Ce que je voulais dire aussi, c'est si on ne va pas être tenté de diminuer l'éducation des gens qui mettent des choses dans leur poubelle pour justement avoir le tonnage suffisant.

Dernière question. Quand on a eu le projet au début, on était sur 12,5 t/heure. Maintenant, on est à 14. Je voulais juste comprendre pourquoi cela a changé, parce que cela peut encore changer, je ne sais pas.

R. FLEHO : Qui a des éléments de réponse ?

A. LECUYER : Juste sur le sujet, je serais ravi, Jean-Michel, de partager ton enthousiasme sur le fait qu'on va réduire de 30 % la quantité de nos ordures ménagères sur les biodéchets. Les 25 à 30 %, quand on fait les « sondages » dans les ordures ménagères, sont la part de biodéchets que l'on peut extraire. C'est une moyenne. Certains font, parfaitement le tri sur les biodéchets et ont un composteur, et il n'y a aucun gain possible. Par contre, d'autres ne font strictement rien et mettent tous les biodéchets dans le « poubelle grise », et on peut imaginer réduire de plus de 30 % – voire jusqu'à 40/50 %. Aujourd'hui, déjà 12,5 % de la population est engagée dans une démarche avec du compostage, principalement à titre individuel, ou dans quelques rares cas, à titre collectif. Cela veut dire que la marge n'est plus vraiment de 30 %, mais un peu réduite par rapport à ceux qui le font déjà.

Pour que cette politique puisse avoir lieu, parce que c'est quand même un changement assez profond à la fois dans le mode de consommation, mais surtout dans celui de la gestion des déchets, cela veut dire qu'il faut avoir une petite poubelle supplémentaire, faire un effort – comme le geste de tri. Avant que cela ne diffuse et infuse complètement la population, je peux vous assurer que quelques années se passeront très clairement avant d'avoir un retour.

Par contre, les Collectivités doivent tout faire pour réduire cette part de biodéchets. Cela veut dire mettre en place comme nous le faisons des composteurs individuels et collectifs. D'autres Collectivités et adhérents font un autre choix, je pense à Valcobreizh, à savoir une collecte de biodéchets vers une filière de méthanisation derrière. Très clairement, dans les premières années, on mesurera l'impact de la réglementation biodéchets, mais c'est comme tout, il n'y aura pas de sanction à ma connaissance, aucune amende n'est prévue pour les personnes qui ne respecteront pas la réglementation. De même qu'on ne devrait pas retrouver, suivant la réglementation, de bouteilles plastique, de boîtes de conserve dans les ordures ménagères, de verre ou autre ; pour autant, ils y sont. Le verre, on s'en aperçoit, mais dans les ordures ménagères, une part pourrait être sortie avec un tri sélectif encore meilleur. De nombreux efforts sont à faire, nous allons continuer, mais dire qu'à partir du 1^{er} janvier 2024, on va avoir un effondrement de la part des biodéchets dans la « poubelle grise »... Si c'était le cas, ce serait tout à fait appréciable. L'impact du tri des biodéchets a été intégré dans les tonnages projetés sur l'usine. Dans les paramètres que nous avons intégrés aussi sur la production de déchets sur le territoire, c'est l'augmentation de la population sur le territoire concerné, notamment la population touristique. On a prévu des réductions de quantité de déchets par habitant, notamment dues à l'amélioration des gestes de tri et aux biodéchets. Dans ce projet, nous avons intégré des baisses – j'entends que ce n'est pas dans le dossier de concertation à votre disposition. On pourra vous communiquer – je pense qu'il faut qu'on le fasse, d'ailleurs – éventuellement sur le site internet les prospectives et les projections sur le Syndicat parce qu'elles sont publiques, elles ont été travaillées et débattues avec les collègues.

Pour le passage de la capacité de la nouvelle ligne de 12,5 à 14 t/h, je vais laisser Laurence répondre.

L. SOUHIL, Directrice du SMPRB : À l'origine, quand on a présenté le projet en CSS, nous n'avions pas encore les offres des candidats et les réponses techniques proprement dits. Aujourd'hui, la ligne à 7 t/h qui sera rénovée, ne peut pas tourner à 7 t/h, mais est plutôt à 5,8 t/h. Par conséquent, le dimensionnement de la nouvelle ligne était à définir : 13, 12,5 ou 14 t/h ?... C'est suite aux réponses des différents candidats que pour être en mesure de traiter 150 000 tonnes/an, il fallait dimensionner une nouvelle ligne de 14 t/h qui tournera aux alentours de 13,5 t/h.

J-M. LE LEURCH : Je voulais juste le redire, je pense que ce qui est important aussi, c'est l'éducation par rapport aux gens qui remplissent les poubelles, il faut faire un gros effort là-dessus. C'est important.

R. FLEHO : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Madame, si vous voulez bien prendre le micro.

Intervention 3 : Annie LE GUILLOUX, Collectif Alerte Incinérateur Planguenoual : Effectivement, les deux projets de Planguenoual et de Taden sont intimement liés, puisque comme chacun a pu le voir sur la présentation et comme nous le savions déjà, il est question de faire venir 24 000 tonnes d'ordures ménagères résiduelles de KERVAL vers l'usine de TADEN, pour envoyer près de 10 000 tonnes de déchets de poubelles jaunes vers le centre de tri de KERVAL. Donc concomitance également des projets d'agrandissement de l'incinérateur. SUEZ est la manœuvre dans les deux cas. C'est peu de dire que les deux projets sont intimement liés.

Sachant pertinemment qu'il nous serait difficile d'exposer l'essentiel de nos arguments par voie orale, nous avons souhaité en faire un résumé dans ces deux pages. Il est regrettable que nous n'ayons pas pu le distribuer à l'ensemble des personnes présentes, puisqu'il nous a été signifié qu'il convenait de le distribuer à l'extérieur du bâtiment, et donc il n'a pas été possible de le donner aux gens qui étaient déjà rentrés. Nous le regrettons. Je ne vais pas être longue ni vous faire lecture de ce texte, mais je voudrais revenir quand même sur deux arguments majeurs qui ont déjà été évoqués, avec des chiffres plus précis.

La loi AGECE du 10 février 2020, Loi Anti Gaspillage et Économie Circulaire, a prévu qu'au 1^{er} janvier 2024, chaque habitant, quel que soit son type d'habitat, qu'il habite en immeuble ou en maison individuelle, puisse disposer d'une solution de tri des fermentescibles. Autant dire que la distribution de quelques composteurs ne suffira pas à satisfaire cette obligation. Cela suppose de combiner compostage individuel pour ceux qui le peuvent et le souhaitent, compostage collectif, mais aussi collecte séparée des déchets pour pouvoir satisfaire réellement cette obligation. Effectivement, ces fermentescibles représentent 27 % de la poubelle. Le tonnage des fermentescibles dans les ordures ménagères résiduelles ne va pas baisser grandement tant qu'on se contentera de la distribution de quelques composteurs. Là aussi, je crois que l'ambition n'est pas du tout au rendez-vous, et le retard accusé par la mise en place de cette politique en est un excellent indice.

R. FLEHO : Sur quel territoire Madame ?

Intervention 4 : A. LE GUILLOUX : Sur le territoire des cinq Syndicats de collecte. Ne me dites pas que collecte et traitement sont indissolublement liés. La Cour des comptes, dans son rapport de novembre 2020 sur le Syndicat voisin, a regretté que les EPCI en charge de la collecte ne s'intéressent pas de plus près aux outils de traitement, parce que la collecte et le traitement sont des choses indissolublement liées. Les élus qui siègent au Comité syndical sont aussi élus dans leur Collectivité et ont à connaître de la collecte.

Le deuxième point que je voudrais souligner, c'est que si je me réfère aux chiffres de l'ADEME sur les effets de la mise en place d'une taxation incitative, ce n'est pas moi qui l'invente, mais l'ADEME qui le dit, dans les territoires qui ont mis en place une politique de tarification incitative avec toute la pédagogie nécessaire en amont, avec une vraie volonté de faire les choses correctement et

comme un certain nombre de Collectivités en ont montré la voie, on arrive à une diminution d'environ 30 % des ordures ménagères résiduelles, 8 % pour une taxe et 41 % pour une redevance incitative. La combinaison de ces deux mesures devrait effectivement amener une baisse des ordures ménagères résiduelles. Or, j'observe qu'actuellement, vous incinérez entre 85 et 86 000 tonnes de déchets – pour des raisons de PCI qui ont augmenté, vous ne pouvez pas incinérer 106 000 tonnes, et donc vous en incinérez 86 000. Quand vous dites que dans le projet, vous allez incinérer 150 000 tonnes, je suppose que l'outil sera adapté au PCI des déchets entrants et donc que vous avez en projet d'incinérer effectivement 150 000 tonnes. On va donc passer concrètement de 85 à 150 000 tonnes. Vous dites qu'il faut un vide de four pour des raisons d'équilibre financier, autrement, ce n'est pas possible, et que les industriels et les acteurs économiques payent plus cher, de façon à ce que l'utilisateur lambda paye moins cher. Je note, et on aimerait en savoir un peu plus sur ce sujet, que dans le schéma que vous nous avez montré, des déchets d'activités économiques entrent déjà dans le four actuel. J'aimerais savoir très concrètement quelle est la différence de tarif pratiqué à la tonne incinérée, selon qu'elle est d'ordures ménagères ou venant de ce que vous appelez les DAE – Déchets d'Activités Économiques. Aujourd'hui, déjà, y a-t-il une différence de tarif ? Et quelle sera-t-elle plus tard ?

Sur la finalité, je voudrais simplement dire que je ne sais pas si la politique de SUEZ est différente sur le territoire ici de ce qu'elle est sur le territoire de KERVAL, en tout cas, M. Mark BRIAND, Directeur du site de KERVAL, nous a clairement répondu que si le tonnage prévu n'était pas incinéré, le Syndicat paierait des pénalités. J'ai demandé quelles pénalités, et il m'a répondu que le calcul était compliqué, donc je n'en sais pas plus, mais il est bien question de « pénalités ».

Autrement, j'aurais quelques petites questions tout à fait techniques. Merci.

A. LECUYER : Merci à vous. Juste pour préciser, nous ne sommes pas à KERVAL, je n'ai pas d'ingérence dans ce que va faire KERVAL. Je présente le projet porté ici par le Syndicat Mixte de Valorisation des déchets des Pays de Rance et de la Baie, c'est celui que je connais le mieux, sur lequel, en tout cas, j'ai à m'exprimer et dont j'ai la responsabilité, avec mes collègues, d'assurer la conduite du projet, avec un partenaire économique qui est SUEZ qui – c'est de l'humour, ne le prenez pas mal – n'a pas commencé les dégâts puisqu'il commence au 1^{er} janvier 2024. Aujourd'hui, nous avons un autre exploitant.

Je vais reprendre vos interventions à l'envers. Effectivement, aujourd'hui, on a un vide de four autour de 6 000 tonnes par an ; contractuellement, il était au-delà, à 15 000 tonnes par an. Pourquoi est-il descendu de 15 à 6 000 tonnes/an ? Tout simplement parce que nous avons pris la place avec des déchets du territoire concerné et que progressivement, ce vide de four s'érodait. Concernant la tarification, je ne peux pas le communiquer parce que, notamment dans le cadre du contrat avec SUEZ, c'est une offre économique que je n'ai pas à donner qui a été négociée entre le Syndicat et SUEZ – c'est en tout cas dans l'offre DEWEN. Je n'ai pas à donner le prix que SUEZ va payer au Syndicat pour utiliser son UVE, c'est contractuel, mais je peux vous dire que dans le cadre de l'offre de SUEZ, cela a été intégré. Nous avons jugé collectivement, parmi tous les critères qui nous ont conduits à retenir SUEZ, que dans le cadre de cette offre, nous nous y retrouvions. Quand je dis « nous », c'est le Syndicat, donc les adhérents et les Collectivités que nous représentons. Croyez-moi, il y a une différence notable entre un déchet qui va être amené par les adhérents du Syndicat qui va traiter les déchets ménagers, et les déchets apportés par SUEZ qui correspondent à des Déchets d'Activités Économiques. Je maintiens cette question du vide de four qui est essentielle au modèle économique que nous portons.

Sur la taxation incitative et les chiffres de l'ADEME, je ne vais pas les contester, vous les donnez. Seulement, il faut regarder à quelle date les territoires les ont mis. Certains territoires ont été très précurseurs et effectivement, ils ont eu des résultats très significatifs – je pense au SMICTOM Centre-Ouest qui les a mis il y a déjà quelques années, ils ont été plutôt bons, parce qu'ils les ont

mis très tôt. Pour Dinan Agglomération, nous n'avons pas, pour le territoire qui nous concerne, de part incitative. Je peux vous assurer que, si on la mettait aujourd'hui, le gain ne serait pas de l'ordre de ce que vous évoquez. Je vous le dis, parce qu'entre les années 2010 et aujourd'hui, les gestes de tri, globalement, se sont améliorés du côté des habitants, et ont été aussi simplifiés de notre côté. Le gain potentiel est sans doute intéressant, mais pas au niveau de celui que vous évoquez.

Sur les biodéchets, on ne parle pas de quelques composteurs, mais d'équiper à terme l'ensemble des habitants. Il y a ceux qui sont déjà équipés, et il y a une politique de déploiement massive, avec un investissement important de la part de l'adhérent Dinan Agglomération – chaque adhérent fait comme il l'entend – et c'est bien une volonté de donner, parce que c'est aussi la réglementation et parce que, très clairement, je reviens à mon modèle économique. Moins il y a de déchets incinérés, moins cela nous coûte cher, moins on refait derrière. Je vais même aller plus loin. La politique de mettre en place des composteurs, telle que nous l'avons intégrée pour Dinan Agglomération, est d'être géré « à la parcelle », par l'habitant lui-même. Si vous faites de la collecte, vous mettez le doigt dans la collecte, le bras dans le traitement. Cela veut dire des coûts de collecte et des coûts de traitement, après potentiellement une valorisation, si vous passez par de la méthanisation. Il faut bien comprendre cela. Donc, en clair, pour Dinan Agglomération que je préside, nous avons fait le choix de ne pas aller sur un système de collecte et de passer à un déploiement massif de composteurs individuels et collectifs.

Vous avez parlé de la réglementation AGEC qui va en effet impacter les outils de traitement en Bretagne ; cela s'appelle la réglementation sur les centres de Tri Mécano-Biologiques, les TMB. Vous les connaissez vraisemblablement, puisque vous connaissez très bien le monde des déchets. Les TMB, il y en a sur Lantic, sur le SMICTOM Centre-Ouest, et nous en avons un pour le Syndicat à Saint-Malo. Aujourd'hui, 20 000 tonnes par an d'ordures ménagères ne passent pas, pour un adhérent qui est Saint-Malo Agglomération, par l'Unité de Valorisation Énergétique de Taden, mais par celle du TMB de Saint-Malo. Les TMB, vous connaissez le système, on récupère la partie fermentescible des déchets et on en fait du compost, ce qui est plutôt intéressant. Ce qu'on appelle les résidus, les refus de tri et les refus de TMB par contre sont valorisés énergétiquement sur l'UVE de Taden. La réglementation au 1^{er} janvier 2027 fait que le compost issu de ces TMB ne sera plus épandable. De fait, on condamne une filière. Vous aurez, en Bretagne, à horizon 2027, des TMB qui vont fermer. Pour ce qui est du Syndicat que je préside, ce sont 20 000 tonnes par an de déchets d'ordures ménagères qui aujourd'hui sont traitées sur une autre Unité et qui vont devoir revenir sur l'Unité de Valorisation Énergétique de Taden.

R. FLEHO : Y a-t-il d'autres questions ou des commentaires ? Vous nous disiez tout à l'heure avoir des questions techniques.

Intervention 5 : A. LE GUILLOUX : Plusieurs questions techniques. Quid de la taxe carbone à payer en vertu des tonnes de CO₂ émises par l'incinération et dont on peut penser qu'elle entrera en vigueur en 2027/2028 ? Cela figure-t-il dans votre prévisionnel de coût ? On entend bien parler de cette taxe carbone et de l'émission des gaz à effet de serre de cette usine...

R. FLEHO : Il y a une partie dans le dossier de concertation qui traite de ce volet-là, un dossier qui est à votre disposition sur le site internet de la concertation. Sur la taxe carbone, Laurence prend la parole

L. SOUHIL : Ce qu'on peut dire sur la taxe carbone, c'est qu'effectivement, aujourd'hui, des études sont en cours au niveau de l'Europe pour une application possible aux UVE mais on n'a aucune lisibilité de ses modalités d'application, l'articulation avec la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)... C'est aussi l'intérêt du projet qui anticipe cet élan-là avec la mise en place du réseau de chaleur sur Dinan Agglomération, pour lequel, la valorisation de chaleur contribuera à

réduire le bilan carbone du projet avec des émissions de CO2 évitées significatives, car ce réseau de chaleur connecté à l'UVE se fera en substitution de consommation d'énergie fossile comme le gaz par exemple.

R. FLEHO : Et de fiscalité, par conséquent.

A. LECUYER : On connaît très bien ce sujet que l'on a abordé dans le cadre des négociations avec l'ensemble des candidats, dont SUEZ. Il y a des clauses de renégociation du contrat, dont ce sujet de taxation nouvelle. Ce sujet est tellement flou qu'on s'est demandé qui devait assumer cette taxation nouvelle. Le délégataire ? Le Syndicat ? Un peu tout le monde ? On s'est dit que si une taxation arrivait – on avait en tête cette taxation carbone – dont on ne connaît ni le montant, ni les modalités, on devrait se reparler, parce qu'une part devra peut-être être assumée par le délégataire, une part par le Syndicat – si c'est assumé par le Syndicat, il faut être très clair, ce sera répercuté sur les adhérents et les usagers du service public. Aujourd'hui, on ne connaît ni sa forme, ni son montant, ni son articulation avec la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP). Dans le projet du Syndicat, on fait tout à la fois pour réduire la consommation électrique sur l'usine, on augmente la capacité, mais on réduit la consommation électrique sur l'usine, et on fait tout pour avoir le « moins » d'émissions possibles.,.

R. FLEHO : Merci. D'autres points, Madame ?

Intervention 6 : A. LE GUILLOUX : Une tonne incinérée, c'est 1,2 tonne de CO2. Cela fait quand même 5 % de 80 000 tonnes de CO2 par an sortant de cette usine, donc oui, il y a quand même du souci à se faire à cet endroit. C'est une grande thématique, étant donné la quantité de gaz à effet de serre émis. Je tiens quand même à souligner que l'énergie récupérée, que ce soit par l'électricité ou par la chaleur, comparée à toute l'énergie qu'il a fallu pour extraire les matériaux, le pétrole nécessaire à la fabrication de plastique, fabriquer ces matériaux, les transporter, les commercialiser, les collecter, etc., la part d'énergie récupérée quand on brûle un pot de yaourt a peu de choses à voir avec toute l'énergie qu'il a fallu pour que ce pot de yaourt arrive dans la poubelle. Il faut quand même relativiser cette production d'énergie, eu égard à tout le gaspillage qu'il y a derrière. On constate quand même sur tous les territoires, ici, du côté de Saint-Brieuc, à Gueltas et ailleurs, qu'on est en train de mettre en place des outils en capacité d'incinérer des volumes de plus en plus conséquents et des usines de CSR. D'ailleurs à ce sujet, je voulais demander, les TVI seront envoyés à Vitré/Fougères pour quel traitement ? Cela va vers des usines de CSR ? Toujours est-il, que ce soit les incinérateurs ou les usines de CSR, on est en train de mettre en place des outils qu'il faudra nourrir pendant 20 ans, à partir d'aujourd'hui 25 ans puisque le contrat va démarrer en 2027...

A. LECUYER : le Contrat de DSP dure du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2043. En 2027, le 1^{er} juin, c'est la mise en service industrielle, c'est-à-dire l'usine modernisée en fonctionnement dans sa pleine capacité et dans ses beaux usages industriels.

Sur le sujet du CO2 – je laisserai la parole à mon collègue Gérard VILT sur le sujet – aujourd'hui, quelles sont les solutions qui s'offrent à nous pour gérer nos OMR – Ordures Ménagères Résiduelles ?. L'une d'elles est la valorisation énergétique que nous évoquons ce soir – j'ai parlé de la fin programmée des TMB au 1^{er} janvier 2027. L'autre solution est l'enfouissement. Je ne suis pas persuadé que dans cette salle, nous soyons très enthousiastes à l'idée de faire de l'enfouissement qui, de toute façon, lui aussi, aura un terme. Donc les UVE ont leur raison d'être – peut-être que dans 20 ou 40 ans, les UVE se compteront sur les doigts de la main et qu'il n'y en aura plus énormément parce qu'on sera sur la fraction résiduelle de nos ordures ménagères. Dans ce cas, cela veut dire qu'on aura trouvé des solutions d'abord pour réduire la quantité de déchets, et ensuite, concernant les déchets restants, des solutions de valorisation autre. Je considère, comme vous, que l'incinération d'un pot de yaourt n'apporte strictement rien. L'idée est même que le pot

de yaourt ne se retrouve pas dans nos ordures ménagères, mais plutôt dans le bac de tri sélectif. Si je vais plus loin, mais c'est au-delà de la réglementation actuelle et de mon pouvoir, pourquoi ne pas avoir des choses réutilisables et éviter le pot de yaourt individuel – qui pourrait être un pot de yaourt grand format ou dit « familial », ou du verre, ou d'autres matériaux réutilisables. Je pense que le chemin est plutôt vers là. En tout cas, c'est celui que nous encourageons.

Mais cette usine est construite pour répondre au défi d'aujourd'hui, c'est-à-dire que moi, président en responsabilité de ce Syndicat, pour le compte des adhérents qui sont dans ce Syndicat, je me dois de trouver une solution de traitement 365 jours par an, pour une quantité de déchets qui, si elle a vocation à réduire, réduit peu aujourd'hui dans les chiffres du Syndicat. On voit que cette quantité de déchets se réduit, mais pas au point de dire qu'il n'y a plus besoin de cette Unité de Valorisation Énergétique. Gérard VILT, peut-être, sur le CO2 des compléments ?.

G. VILT, vice-président de Dinan Agglomération en charge de la collecte et de la valorisation des déchets : Par rapport à la question largement développée concernant la politique globale de gestion des déchets, c'est vrai que depuis 3 ans maintenant, les élus et les services du Syndicat travaillent sur l'élaboration du projet présenté ce soir qui conduit à dimensionner tout ce qui vous a été exposé et dit. C'est vrai que ce travail du Syndicat est aussi basé sur la politique régionale de gestion des déchets. Et ce qui a été dit tout à l'heure dans les propos liminaires, c'est effectivement le fait, à terme, de devoir traiter les 300 000 tonnes de déchets par an qui sont exportées hors de Bretagne en enfouissement, et de les intégrer dans les outils de gestion des déchets de la Région. Mais c'est également de la part de la Région, l'ambition de réduire l'enfouissement. Ce qui vient d'être dit fait partie effectivement des contraintes qui sont ou qui vont être prises en compte par les syndicats de traitement, à savoir que tout ce qui aujourd'hui va à l'enfouissement, à terme, n'ira plus. Comment fait-on ? Comment fait-on par rapport aux outils industriels existants ? Le Président vient d'en parler, l'avenir des TMB va être très compliqué à partir de 2027. Pour ce qui concerne les usines industrielles de valorisation matière sur les collectes sélectives, très bien, on valorise, mais il y a toujours une partie de refus de tri qu'il faut traiter, et l'étape ultime, effectivement, de ces déchets, sont les Unités de Valorisation Énergétique dont on parle ce soir.

Simplement, pour répondre à la question du Président concernant le projet de réseau de chaleur urbain, il apparaissait à la fois au niveau du Syndicat, mais également de Dinan Agglomération, qu'il existait une opportunité d'espace-temps, de manière à ce qu'à partir d'une usine « *revampée* » avec une autre capacité et modernisée, il y ait la possibilité, en effet, de travailler sur une valorisation de la chaleur, véritable opportunité en matière de production d'énergie décarbonée alternative aux énergies fossiles. Aujourd'hui, c'est vrai que Dinan Agglomération termine l'élaboration d'un cahier des charges pour la création d'un réseau de chaleur urbain qui va distribuer sur une distance limitée, forcément, dans la mesure où nous ne sommes pas une métropole comparable à celles de Caen, Nantes, Rennes, etc.. Mais ce projet qui est vraiment conçu autour d'une véritable opportunité est d'utiliser la chaleur fatale avec un réseau de chaleur urbain qui utilisera la partie non-utilisée aujourd'hui d'énergie disponible à hauteur – cela a été mesuré et présenté tout à l'heure – de 24 GWh/an qui est une belle opportunité. Ce projet sera lancé au cours de l'année 2024 par les services de Dinan Agglomération, projet lourd, je le répète, de manière à ce que cette notion d'énergie se situe entre le Syndicat et l'Agglomération.

A. LECUYER : Cela fait partie du projet de territoire dont nous avons parlé tout à l'heure.

R. FLEHO : Merci. Carole LE BECHEC souhaitait prendre la parole pour la Région Bretagne.

C. LE BECHEC : Oui, puisque la Région a été citée, je me permets donc d'intervenir. Déjà pour vous dire qu'effectivement, il y a deux solutions de traitement possibles : l'incinération ou l'enfouissement. Ce dernier, de par la loi, va être réduit de manière drastique. Non seulement cela,

mais le calcul de la réduction des capacités d'enfouissement fait qu'en Bretagne, on va avoir une capacité très réduite parce que ce sont les déchets actuellement exportés en Pays de la Loire et Normandie en moins et aussi la moitié des capacités actuelles d'enfouissement. Il faut se dire que toutes ces quantités doivent être traitées. Nous partageons aussi tout à fait l'objectif de remonter la pyramide, c'est-à-dire que d'abord, c'est la prévention, le réemploi, la valorisation matière, la valorisation énergétique, et l'enfouissement au final. Nous partageons complètement ces ambitions parce que – vous devez bien connaître le PRPGD, Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets – nous avons posé l'objectif de zéro enfouissement de déchets valorisables en 2030 et de zéro déchet en 2040. Tout cela demande de beaucoup travailler les modèles économiques. Il y a des modèles de consommation, mais derrière, ce sont les modèles de production aussi qui mettent un certain temps à évoluer, mais qu'il faut absolument faire évoluer.

Juste vous dire aussi, qu'au niveau de la Région, nous avons une compétence de planification, d'animation, de sensibilisation, de communication. Nous adressons vraiment ces sujets et nous avons modélisé aussi une étude pour voir comment, au fil des ans, d'ici 2035 et au-delà, peuvent évoluer les quantités de déchets à traiter, évidemment en prenant en compte tout ce qui a été aussi évoqué tout à l'heure, c'est-à-dire l'évolution de la Tarification Incitative (TI), le tri à la source des biodéchets, la mise en place des REP aussi – on n'en a pas parlé, les Responsabilités Élargies des Producteurs qui arrivent aussi. On suit de manière la plus précise possible cette évolution, en ayant bien comme objectif de réduire nos déchets.

R. FLEHO : Merci. Monsieur, une autre intervention ?

Intervention 7 : P. DORION ROUANET : Simplement pour dire que c'est bien de terminer sur « réduire nos déchets... », c'est effectivement cela. Le petit problème de cette concertation, ce sont ces hypothèses-là. Les hypothèses que l'on doit faire, sur quels déchets on aura à traiter, que faut-il reprendre, parce qu'on ne veut plus aller enfouir dans le Maine-et-Loire ou à Caen, etc. C'est ce qu'il faut présenter. C'est pour cela que le beau ratage sur KERVAL, c'est cela.

Deuxième chose, je m'excuse de le dire ainsi, mais je pense qu'il faut être pessimiste sur la capacité d'adaptation des populations à des nouveaux comportements. On se prend des crises énergétiques, des crises sur la santé, on s'est payé la crise de l'eau en 2022, on n'est pas loin d'être privés d'eau potable, on se prend des canicules avec leur cortège de morts, on se prend des tas de choses. S'il y a quelque chose de clair dans la population, c'est que nous vivons et que nous allons vivre des temps difficiles. Face à cela, je crois qu'il faut s'attendre en effet à ce que la population fasse des efforts. Je ne veux pas être un oiseau de mauvais augure, mais il y a une raison pour laquelle la population fera peut-être des efforts. Je vais raconter ce qui est arrivé à mon collègue de Paris, je m'excuse, on ne sera pas en Bretagne. Ils ont mis un système de surveillance des fumées, des dioxines et furanes, tout était impeccable, tout marchait très bien, tout était fait dans la plus grande transparence, etc. Moralité : l'ARS vient de déterminer qu'il ne faut absolument plus consommer les œufs dans l'ensemble des départements de la Première couronne et même au-delà. C'est-à-dire qu'en fait, des déchets aujourd'hui rendent les œufs impropres à la consommation. Je voudrais vous demander très clairement de vous engager très fermement et très rapidement sur le fait de faire ces analyses sur les œufs, et le lait, je crois aussi, très vite parce que si cela vous tombe dessus, après des années de résistance à ne pas le faire, vous allez être extrêmement mal vis-à-vis de la population. Je pense qu'il vaut mieux anticiper, ne pas mettre la tête sous le sable et faire en sorte de nous répondre. Les collègues parisiens ne sont pas plus idiots que les collègues bretons, ce qui est arrivé à Paris peut vous arriver. Pour mémoire quand même – je prends ma source dans un article du Monde – ils se sont aperçus que pendant des mois, l'analyse terre n'était pas faite et qu'on ne mesurait pas les dioxines et furanes.

R. FLEHO : Ça dépend des structures ...

P. DORION ROUANET : Voilà. C'est donc un appel à éviter de vous mettre dans une mauvaise situation.

R. FLEHO : Comme le Président vous l'a dit, on mettra en ligne des éléments qui ont conduit justement à l'évaluation et l'estimation des quantités précises en fonction de tous les critères et des leviers qui ont été abordés. Sur les contrôles, on abordera plutôt le sujet sur la manière dont cela doit être fait et quels sont les résultats lors de la 3^{ème} réunion de temps d'échange public, en réunion de clôture. D'ici là, je crois qu'avec Mme SOUHIL, on regardera comment répondre très concrètement à cette question avant de mettre en place un élément de réponse sur le site.

Intervention 8 : D. GUILLOT : Je vais rebondir sur les propos de Mme LE BECHEC concernant le constat que vous avez fait sur le peu d'évolution dans la fabrication et la production par les entreprises – vous pensiez peut-être aux emballages ou aux récipients, etc. – pour lesquels, au niveau technologie, on n'est pas encore au point. C'est vrai que dans cette assemblée, comme chez nous à Kerval, on voit bien que nos élus sont chargés d'un gros travail à gérer nos déchets. Dans le même temps, on assiste à très peu d'objectifs fixés au niveau régional ou national par rapport à des solutions. Dernièrement, j'étais présent avec le collègue d'Eau et Rivières à Saint-Brieuc où était présentée une évolution de la consommation d'eau minérale et d'eau de source en Côtes d'Armor et sur le marché national, bien sûr. L'entreprise, par rapport aux emballages, reste toujours sur un modèle de bouteille plastique classique. Je voulais savoir si, au niveau régional ou national, il n'y avait pas des possibilités de se fixer des objectifs d'aller vers des emballages recyclables, avec le retour à la consigne, tout simplement, comme on le voit en Allemagne, en Belgique et dans quelques Collectivités dans l'Est de la France. Je trouverais là par contre un véritable défi que la Région Bretagne travaille sur des objectifs, notamment au niveau des sources exportées sur le plan national ou international ; ce serait une image intéressante pour la région Bretagne d'aider ces entreprises – je pense à PLANCOËT, entre autres – de voir comment aller vers des bouteilles réutilisables et de la consigne. Cela ferait partie des solutions pour avoir moins de déchets.

C. LE BECHEC : On ne détaillera pas tout ce soir, mais juste quelques petits points. Je vous rejoins sur la consigne – la région Bretagne a défendu au sein de Régions de France et aussi avec la plupart des Collectivités, la consigne sur le réemploi et le verre, et non la consigne sur le plastique qui est une hérésie puisque de toute façon, cela ne servira pas à réduire le plastique. Ce que vous évoquez, ce sont plutôt des réglementations nationales, voire européennes, avec évidemment, on peut le dire aussi, un lobby plastique qui est très résistant. C'est compliqué. Nous, nous pouvons le faire sur nos compétences aussi en termes d'exemplarité, comme on le fait par exemple dans les lycées où on souhaite le plus possible diminuer le plastique, avec par exemple les distributeurs collectifs de yaourt pour éviter les pots de yaourt. Sur les incitations, nous avons quelques dispositifs, mais de toute façon, nous avons certes la compétence de planification, mais pas de moyens dédiés avec. Ce n'est que dans nos compétences de développement économique que nous pouvons adresser cela – et nous l'adressons, puisqu'on a des contrats d'amélioration, lorsqu'on accorde des subventions d'investissement, on demande que des efforts soient faits sur l'eau, les déchets, l'énergie. C'est ainsi que l'on peut travailler aussi ces questions-là.

A. LECUYER : Juste un sujet là-dessus. Vous avez cité PLANCOËT. Si vous allez notamment au restaurant ou autre, vous verrez qu'ils ont développé des gammes avec de la consigne pour les restaurants, c'est plutôt intéressant. Ils ont développé aussi une gamme pour les particuliers de bouteilles avec consigne et possibilité de réemploi, ce qui est plutôt intéressant. Pour aller au bout, nous avons été tellement sobres ce soir, il n'y avait pas de bouteille d'eau, l'idée est aussi de boire de l'eau du réseau. La meilleure bouteille plastique qu'on ne va pas jeter, c'est celle que l'on ne va pas utiliser en buvant de l'eau du réseau.

Ensuite, sur les filières économiques, il y a peut-être deux aspects. Je sais que le Président de Région CHESNAIS-GIRARD a notamment sollicité la filière des brasseurs, un peu à la mode

alsacienne. On a pas mal de brasseries en Bretagne, y compris sur le territoire de l'agglomération – une douzaine – et l'idée est de travailler avec les brasseurs bretons pour justement avoir une bouteille unique, qui peut donc être réutilisable. On sent un enthousiasme de leur part, on a pu tester l'idée, on a un sujet de logistique que vous pouvez deviner, notamment parce qu'il faut faire un peu de collecte – à la rigueur, cela s'organise. Il y a aussi un sujet de nettoyage et de consommation d'eau, il faut le dire. On a besoin que les grands groupes, que ce soit KRONENBURG, HEINEKEN pour les plus grands, se mettent aussi dans le jeu, ce qu'ils ont fait en Alsace. Parce que pour avoir un volume de contenants suffisants, il y a besoin que la consommation de masse, à travers leurs contenants à eux, puisse aussi se faire sous les formes de bouteilles vides. En tout cas, côté région Bretagne, c'est un sujet que le Président de région a travaillé.

Il y a un autre volet, puisqu'à travers notre consommation, c'est notre alimentaire, et nous sommes dans une région de production d'agroalimentaire. De ce point de vue, la Bretagne accompagne et finance aussi la recherche, l'expérimentation sur l'agroalimentaire pour réduire la quantité de déchets, notamment sur les contenants, et travaille aussi sur des solutions avec un moindre impact, ou des matériaux pour faire en sorte que ce que l'on consomme soit aussi dans des contenants qui aient le moins d'impact environnemental et qui puissent être réutilisables, recyclables au maximum, voire réemployables. Des expérimentations ont été faites. Nous avons financé notamment le groupe Jean HENAFF qui, sous des conditionnements de barquettes de 4 ou 6 saucisses, avait un emballage en alu qui pouvait être ramené. Une expérimentation a été faite, qui nous a été présentée dans le cadre du CFIA. Aujourd'hui, notre principal souci sur ce genre d'emballage est le modèle économique. Cela veut dire qu'au moment où vous achetez la barquette, vous la payez, je ne sais plus, l'équivalent de 80 centimes ou 1 €, ce qui veut dire que le consommateur lui aussi s'adapte, parce que le modèle économique, à défaut, ne fonctionne pas. Il faut que le consommateur adhère au principe : quand il ramène sa barquette, on lui redonne de l'argent. Cela a été testé et continue à être testé. Ce sont des modèles économiques complètement nouveaux, des modes de consommation nouveaux, mais en tout cas, du côté de la région Bretagne, nous travaillons sur ces sujets.

R. FLEHO : Posez vos questions, Madame.

Intervention 9 : A. LE GUILLOUX : Sur le TMB, l'enfouissement et les recyclables. Sur le TMB, effectivement, en 2027, il ne sera plus possible de faire de compostage à partir d'ordures ménagères résiduelles. Il me paraît hautement regrettable que ces centres, que ce soit celui de Saint-Malo, de Launay-Lantic ou autre ne soient pas justement utilisés. Ils sont là, ils existent pour faire du compostage, avec de la collecte séparée. Je ne vois pas très bien comment en centre-ville de Dinan, les habitants vont pouvoir composter. Le compostage individuel de quartier ne va pas permettre à tous les habitants d'avoir une solution de tri séparé des fermentescibles.

R. FLEHO : Merci Madame pour votre intervention. Merci à tous pour votre participation. Nous vous donnons rendez-vous dès le 16 janvier pour l'atelier sur la thématique « Quelles énergies à partir de vos déchets ? ». Nous restons à votre disposition via le site internet de la concertation pour d'éventuelles questions, avis ou commentaires. Je vous souhaite d'excellentes fêtes !